
Compte rendu

CTSD de repli du 24 février 2020, département de l'Hérault



Après la lecture des déclarations liminaires, le DASEN a apporté les réponses suivantes :

- **E3C** : Il y a eu quelques contestations / reports concernant les E3C ont en effet eu lieu. Le lycée d'Agde a été plus problématique, mais les E3C se passent depuis hier sans encombre. Tous les élèves de l'Hérault auront pu suivre ces épreuves. Néanmoins, le ministre envisagerait une simplification et des annonces devraient être faites pour la prochaine session en mai. NDLR : le SNALC continue de réclamer l'annulation des épreuves de cette session, mal préparées et réclame à ce que les E3C interviennent plus tard dans l'année.
- **Conditions de travail** : les OS ont souligné le ressenti négatif d'un certain nombre d'enseignants. Si la situation est insoutenable, il faut activer le levier RH de proximité. Les personnels sont très actifs et dès qu'ils sont sollicités, ils mettent en place un accompagnement. Le dispositif inauguré cette année va monter en puissance. C'est un premier niveau de réponse apporté.
- **La dotation** : elle se fait à la structure et non au H/E. Le H/E globalement baisse mais certains établissements le voient augmenter. De plus, ce rapport n'est pas si révélateur et cela ne permet pas de distribuer les DHG.
- **Le nombre d'HSA** : le DASEN déclare bien vouloir faire l'étude pour voir où les enseignants les demandent et quels sont les effets sur le niveau des élèves. Dans le 34, le taux des HSA ne dépasse jamais les 7%. D'un établissement à l'autre, le même taux ne peut être supporté. On regarde notamment le volume des temps partiels. De plus, au-delà de 20 divisions on augmente taux d'HS...

Discussion autour des effectifs :

Les effectifs des collèges devraient augmenter de 1063 élèves à la rentrée prochaine. L'administration prévoit en réponse d'ouvrir 29 divisions ; insuffisant pour le SNALC (voir déclaration). Côté emploi, cela représentera 38 équivalents temps plein en heures postes + 10 équivalents temps pleins en HSA. Les ULIS sont comptabilisées dans les effectifs. Le SNALC rappelle que ce n'est pas le cas des UPE2A pourtant bien intégrés dans nombre de cours.

Le DASEN indique qu'il n'y a pas de logique de seuil mais que l'on regarde les difficultés (les notifications MDPH sont prises en compte) des établissements : parfois création d'1 division avec perte pour un autre collège : ces indicateurs (UPE2A, volume MDPH) permettent de pondérer. Le 3ème indicateur déterminant est l'IPS et certains établissements pourront avoir un nombre d'élèves supérieur à 30 (sur un niveau souvent). Il prend pour exemple Jacou, Le Crès, Castelnau qui sont des établissements ne cumulant pas de difficultés particulières.

Pour les 2 ou 3 collèges où enseignants / parents ne sont pas d'accord sur les prévisions d'effectifs : si l'erreur s'avère exacte en fin d'année scolaire, le DASEN l'assumera.

Les OS soulignent également le fait que trop souvent, les vies scolaires restent à effectifs constants alors que effectifs des établissements sont en augmentation. Au DASEN de répondre que là aussi, la diversité des profils est à prendre en compte. Il rappelle que 9 emplois AED ont été créés l'an dernier. Certains établissements accueillent 50/60 élèves de + et pas d'AED supplémentaire et le contraire est vrai aussi. Un travail de rééquilibrage doit être fait mais le nombre n'est pas le seul critère : les besoins pour assurer les surveillances des cours de récréation ne sont pas les mêmes partout (recoins, coursives...).

Le DASEN explique ainsi le rééquilibrage sur Béziers pour les AED à la rentrée (9 emplois AED massivement sur Béziers cette année). Le collège de la Dullague bénéficie d'une attention particulière car il accueille souvent les exclusions définitives des autres établissements de Béziers.

Aux protestations syndicales concernant les dotations insuffisantes du second degré, le DASEN répond qu'une priorité nationale a été définie pour le premier degré et que cela a des conséquences sur le second degré. NDLR : amusant de constater qu'en CTSD, le DASEN dit le contraire de ce qui est annoncé par la rectrice en CTA (pour rappel l'an dernier, suite à une intervention du SNALC critiquant la politique du « je déshabille Paul pour habiller Jacques, Paul étant le premier degré, Jacques le second », la rectrice avait contesté notre interprétation, indiquant qu'il s'agissait d'enveloppes différentes et qu'il n'y avait pas de transfert de l'une à l'autre...)

Au cas par cas, certains établissements ont demandé à être reçus. Plusieurs audiences ont déjà eu lieu et toutes les demandes seront honorées.

. Marseillan : le DASEN affirme que les personnels ont été écoutés, qu'ils ont apporté des données que parfois le rectorat n'avait pas. En juillet, il sera attentif à l'évolution des inscriptions.

. Olargues : la 2ème classe de 6ème demandée n'est pas prévue. Un certain nombre de personnels sont en CSR sur cet établissement, mais le DASEN rappelle que c'est une UPJ, et que, souvent, les CRS se font avec St Pons comme Bédarieux / St Gervais.

. Aiguerelles : collègues reçus en audience.

. Arthur Rimbaud : difficultés matérielles car ouvertures de classes année dernière / de nouveau cette année.

. Ganges = les OS demandent d'envisager une création en 5ème. Il y a toujours le problème des arrivées tardives et le souci de sécurité dans certaines salles quand on dépasse un certain effectif.

. *Le SNALC aborde la problématique du Crès et le problème de sécurité* par rapport aux capacités d'accueil des classes (problème déjà abordé en CDEN en décembre) : certaines salles sont trop petites pour accueillir 30 élèves (+AVS / AESH) et il est possible qu'à la rentrée 2020 on dépasse ce seuil de 30/classe. Or, les travaux ne résoudront pas ce problème de salles trop exigües...

Un nouveau collège pour Montpellier ?

Le DASEN est interrogé sur la situation tendue de Montpellier : le Conseil départemental va-t-il acter la création d'un nouveau collège ? Le Président doit se prononcer prochainement, pour une création **dans la zone des Aiguerelles**. Un plan re-sectorisation multi-collèges aura lieu.

Le SNALC intervient à nouveau, comme lors du dernier CDEN, et rappelle que le secteur n'est pas du tout celui d'Arthur Rimbaud et de La Mosson, qui deviennent des établissements de très grosse taille : l'éventuelle création d'un nouveau collège au sud de Montpellier ne réglera pas le problème des effectifs grandissants au nord de la ville. Nous rappelons nos inquiétudes sur ces établissements qui grossissent et cumulent les difficultés. Le DASEN répond qu'en effet, pour lui, il ne faudrait pas dépasser 700 élèves dans ces établissements. Un travail va être fait avec le conseil départemental pour la sectorisation. A suivre donc...

Quid des bilangues ?

Les syndicats déplorent la disparition progressive des bilangues/bilingues... dans la dotation. Le DASEN explique que les fléchages bénéficiaient souvent aux mêmes établissements. La marge de 3h/classe (soit 489h de marge départementale pour Hérault) permet plus d'équité selon lui. Sauf que tout le monde sait que la répartition de la marge génère des tensions vives dans les établissements, surtout quand les dotations sont en baisse.

Questions diverses :

. **Quelle carte des langues vivantes dans 34 ?**

Le DASEN indique : plus d'occitan à Bédarieux/Gignac. Pas de bilangue arabe à Veil mais japonais. Bilangue occitan à Clémenceau. LV2 coréen à Rimbaud et Fontcarrade.

. **UPE2A** : ressources postes à Croix d'argent, Clémenceau, G.Philippe, Garrigues, Fontcarrade, Rimbaud, Veil, Joffre à Montpellier, Riquet et Perrin à Béziers, V. Hugo à Sète. + 1800 HSE pour accompagner les allophones sur les établissements (1933

élèves en 2018-19 dont 951 en 1er degré, Secteur Montpellier pour 65% et Béziers pour 17%).

. **ULIS** : 845 notifications en écoles, 774 en collège / 49 en attente en écoles et 45 en collège / 444 en liste d'attente ITEP /

. **Aide humaine** : 4734 élèves accompagnés et 148 en attente, 2341 contrats AESH public + 64 PEC qui vont basculer jusqu'au 1er mars.

Mouvement Premier degré

3 réunions d'information seront organisées pour les personnels qui souhaitent candidater au mouvement dans le 1er degré. Elles auront lieu à : **Béziers / Clermont l'Hérault / Montpellier.**

Les modalités et le processus d'affectation y seront présentés.

Le DASEN précise que les éléments de barème départementaux ne seront pas discutés en CTSD. Les OS ont beau dénoncer le nombre d'erreurs avant CAPD et émettre des doutes sur la fiabilité, la loi de transformation de la fonction publique sera bien appliquée dès cette année. Aucun personnel administratif n'a pas été recruté pour le mouvement, **le SNALC prévoit donc, comme pour le second degré, une véritable catastrophe.** Pensez à nous contacter pour avoir une estimation de votre barème, les commissions de vérification ayant disparu, il faudra saisir l'administration accompagné d'un syndicat représentatif (dont le SNALC fait partie).

Mme la secrétaire générale indique que la circulaire départementale précisera le détail du calendrier mouvement 1^{er} degré.

Les OS rappellent le vote unanime contre ces nouvelles lignes de gestion et note le recul historique que nous vivons : bienvenu dans le monde de l'opacité et des passe-droits pour les plus dociles...

Le prochain CTSD traitera de la carte scolaire Premier degré ; pensez à compléter notre fiche de suivi si vous souhaitez que nous soulevions le cas de votre école en commission.

Vos représentants du Snalc 34

